

## ORDRE DU JOUR

### Séance ordinaire du lundi, 9 février 2026 à 19h00 du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe à la salle de la Fadoq de l'Hôtel de ville située au 150, rue Baillargeon à Saint-Adelphe

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation des états financiers (année financière 2024).
4. Acceptation du rapport financier 2024 et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité de Saint-Adelphe.
5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2026.
6. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 janvier 2026.
7. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 janvier 2026.
8. Lecture de la correspondance et dépôt aux archives
9. Présentation et adoption des comptes
10. Dépenses et engagements de crédit
  - 10.1 Remboursement dans le cadre du Programme d'accès à la propriété (Règlement 2016-298 - tel que modifié par la résolution 2021-11-197 ayant trait à la durée du programme).
  - 10.2 Entériner le paiement de la facture de Morency Avocats au montant de 4 536.28\$ incluant les taxes.
  - 10.3 Acceptation des états financiers 2022 de la Société d'habitation du Québec (SHQ) – déficit d'exploitation.
  - 10.4 Ratification de l'acceptation de l'offre de services et octroi du mandat aux fins d'acquérir un module de paie et son hébergement de la suite financière Aurora.
  - 10.5 Renouvellement de la contribution 2026 au CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie (Réseau Biblio) au montant de 7 083.33 \$ plus les taxes applicables.
  - 10.6 Paiement du 1<sup>er</sup> versement de la quote-part de la Régie des Incendies Centre-Mékinac (RICM).
  - 10.7 Autorisation de lancement de l'appel d'offres sur invitation numéro 2026-001 – Analyse et optimisation du site web.
11. Administration – Direction générale
  - 11.1 Autorisation à la directrice générale et greffière-trésorière à assister au Congrès de l'ADMQ 2026.
12. Greffe et réglementation
  - 12.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2026-349 déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux.
  - 12.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2026-350 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.
13. Loisirs et culture
  - 13.1 Appui à la mobilisation initiée par le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie visant le maintien de la tarification préférentielle de Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques.

14. Ressources humaines
    - 14.1 Amendement au contrat de travail de l'adjointe à la direction, madame Mélanie Trépanier.
  15. Transport, hygiène du milieu et travaux publics
    - 15.1 Autorisation au chef d'équipe journalier d'apporter des mesures de sécurité pour la rue Cossette.
    - 15.2 Autorisation au chef d'équipe journalier aux fins d'assurer le transport des tables à pique-nique et mesures de sécurité au Centre multifonctionnel.
  16. Urbanisme et développement du territoire
    - 16.1 Acceptation l'offre de services de l'entreprise Conception Perma-Nourricière et autorisation à la directrice générale d'octroyer le mandat relatif à la réalisation du plan d'aménagement « Biodiversité et écologie » au montant de 12 000 \$, plus les taxes applicables.
    - 16.2 Demande d'autorisation CPTAQ dans le dossier de TES Mauricie H2 inc. - position municipale relativement à l'analyse de conformité au RCI.
  17. Gestion des eaux
    - 17.1 Ratification pour autoriser l'appel d'offres sur invitation pour le nettoyage et désinfection du réservoir d'eau potable.
    - 17.2 Acceptation de l'offre de services de la firme Pluritec (volet 1 seulement) relativement au plan de renouvellement des infrastructures ponctuelles en eau.
  18. Autres sujets
    - 18.1 Demande de prêt à titre gracieux de la salle communautaire pour l'organisation d'une soirée dansante pour un projet personnel en lien avec l'école Alternative de Mékinac.
    - 18.2 Demande de prêt à titre gracieux de la salle communautaire pour tenir une activité de décoration de cupcakes dans le cadre d'un projet scolaire.
    - 18.3 Demande de prêt à titre gracieux du Centre multifonctionnel par le Festival Country de la Fabrique pour l'édition 2026.
  19. Suivi des comités
    - 19.1 Comité de développement
    - 19.2 Coop du coin
  20. Varia
    - 20.1 Motion de remerciements pour Martin Brière et Pascal Lavallée d'alimentation BG.
  21. Période de questions
  22. Levée de l'assemblée
- Julie Francoeur, directrice générale

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 9 février 2026 à 19h00  
du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe à la salle de la Fadoq de l'Hôtel  
de ville située au 150, rue Baillargeon à Saint-Adelphe

Sont présents :	Mme Carole Neill	Mairesse
	Mme Laurie Fraser	Conseillère municipale
	M. Luc Bussières	Conseiller municipal
	Mme Nathalie Poirier	Conseillère municipale
	M. Roman Pokorski	Conseiller municipal
	Mme Nicole Lemay	Conseillère municipale
	M. Jonathan St-Arnaud	Conseiller municipal

Est présente également la directrice générale et greffière-trésorière Me Julie Francoeur.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Madame la mairesse Carole Neill.

Vingt-sept (27) contribuables assistent à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 19h00.

### **Ouverture de la séance**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Poirier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte.

**Adoptée**

2026-02-031

### **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Bussières  
Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que  
présenté.

**Adoptée**

### **Présentation des états financiers (année financière 2024)**

Madame France Pronovost, de la firme comptable Désaulniers, Gélinas et Lanouette SENCRL, présente au conseil municipal les états financiers ainsi que le rapport du vérificateur externe de la Municipalité de Saint-Adelphe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024.

2026-02-032

### **Acceptation du rapport financier 2024 et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité de Saint-Adelphe**

**CONSIDÉRANT** que les états financiers de la Municipalité de Saint-Adelphe pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, ainsi que le rapport du vérificateur externe, ont été préparés et déposés au conseil municipal;

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan St-Arnaud  
Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents:

**QUE** le Conseil municipal de Saint-Adelphe accepte les états financiers, ainsi que le rapport du vérificateur externe de la susdite municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024, le tout tel que préparé par la Firme comptable Désaulniers, Gélinas et Lanouette, SENCRL.

**Adoptée**

2026-02-033

### **ADOPTION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 12 JANVIER 2026**

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Lemay

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2026, soit adopté tel que rédigé par la directrice générale, Julie Francoeur.

**Adoptée**

2026-02-034

**ADOPTION DES MINUTES DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 14 JANVIER 2026**

Il est proposé par madame la conseillère Laurie Fraser  
Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 janvier 2026, soit adopté tel que rédigé par la directrice générale, Julie Francoeur.

**Adoptée**

2026-02-035

**ADOPTION DES MINUTES DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 19 JANVIER 2026**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski  
Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 janvier 2026, soit adopté tel que rédigé par la directrice générale, Julie Francoeur.

**Adoptée**

2026-02-036

**LECTURE DE LA CORRESPONDANCE ET DÉPÔT AUX ARCHIVES**

Lettres du ministre des Transports – Confirmation de l’octroi de deux aides financières maximales de 15 880 \$ chacune dans le cadre du Programme d’aide à la voirie locale, volet Double vocation (années 2023 et 2024 – dossiers LZG22273 et HHT37227).

Il est proposé monsieur le conseiller Jonathan St-Arnaud  
Et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

**QUE** conseil municipal prenne acte de la correspondance reçue et en accepte officiellement le dépôt;

**Adoptée**

2026-02-037

**PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES**

Factures Janvier 2026	
ADN communication : Alertes municipales	84.73 \$
Alimentation BG (bons d'achats, essence)	530.18 \$
Bussières Luc: frais déplacement rencontre MRC à Grandes-Piles	42.64 \$
Capitale propane: propane pour zamboni	49.33 \$
Carole Neill: remoursement repas rencontre budget	87.58 \$
Coop Novago: chlore liquide, ampoule, robinet Dôme, clef, serrures etc.	627.65 \$
CTAM versement pour 2026 (résolution no 2025-07-166)	3 720.22 \$
DEL multi constructions: Déneigement BF sur appel et déneigement centre multi	1 172.75 \$
Distributeur Choisy: divers articles d'hygiène	272.67 \$
E360 : crédit collectes en trop 2025 et collectes 31 décembre et 29 janvier 2026	296.84 \$
Eurofins: tests échantillons eau potable et eaux usées	905.44 \$
Fédération Québécoise des municipalités: Recueil Le Règlement municipal	220.50 \$
Fourniture de bureau Denis: articles de bureau administration	132.53 \$
Francoeur Julie: remboursement cellulaire décembre et janvier	112.27 \$
G.A. automobile: nettoyeur à freins et à moteur, thermomètre	289.34 \$
Gagnon André: trappage 5 castors trail VTT	250.00 \$
Giroux Samuel: remboursement cellulaire décembre et janvier	102.74 \$
Harnois : huile à chauffage	1 067.55 \$
Le Mercier: Manteau Dany	103.47 \$
Location St-Tite: Kit holsaw	287.44 \$
MGEF: versement 3 de 5 déneigement hivernal municipalité	47 139.75 \$
MGEF: versement 4 de 5 déneigement hivernal municipalité	47 139.75 \$
MRC Mékinac : RDD refusés, vidanges fosses et enfouissements déchets	14 213.35 \$
Pluritec: mise à jour du plan d'intervention	76.46 \$
Régie des Incendies : Quote part 2026 1er versement sur 3	39 157.33 \$

Réseau Biblio : cotisation 2026	8 144.06 \$
SPA Mauricie: entente de service pour année 2026	6 000.00 \$
Coop Novage: valve et lames	46.18 \$
Location St-Tite: Westcot et batteries	419.61 \$
Les Compteurs Lecompte: site eau potable entretien	1 018.68 \$
GA automobiles: cables, borne batterie, kit terminal (zamboni)	153.48 \$
Desaulniers Armature inc.: démarreur pour zamboni	178.21 \$
Fédération Québécoise des municipalités: soutien-technique	97.94 \$
Remboursements programme d'accès (adopté par réso février)	3 425.73 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>173 711.04 \$</b>
Frais fixe salaire élus et employés	31 980.80 \$
Les entreprises André Baker	3 197.51 \$
Hydro-Québec	8 775.40 \$
Telus	1 499.40 \$
Visa	6 215.53 \$
Purolator	29.33 \$
<b>TOTAL</b>	<b>225 409.01 \$</b>

Il est proposé madame la conseillère Nathalie Poirier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la directrice générale soit autorisée à payer les comptes approuvés.

**Adoptée**

#### **DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT**

Je soussignée, Julie Francoeur, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a assez d'argent dans le fonds général de la Municipalité pour payer les comptes du mois de janvier 2026 au montant total de **225 409.01 \$** ci-dessus approuvés.

2026-02-038

#### **Remboursement dans le cadre du Programme d'accès à la propriété (Règlement 2016-298 - tel que modifié par la résolution 2021-11-197 ayant trait à la durée du programme)**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Adelphe a adopté le règlement 2016-298, avec une modification à l'article 4, tel que déjà modifié par la résolution 2017-11-277, la résolution 2018-11-264, la résolution 2019-11-251, par la résolution 2020-11-220 ainsi que par la résolution 2021-11-197 (durée du programme) qui a pour but entre autre, d'établir un programme d'aide aux familles désirant se porter acquéreuses d'une résidence construite depuis plus de 20 ans dans la Municipalité, utilisée à des fins résidentielles et occupée jusqu'au 31 décembre de chaque année financière;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement se termine le 31 décembre 2022 (Article 4 du règlement);

**CONSIDÉRANT** des propriétaires déjà inscrits et des nouveaux propriétaires ont présenté une demande à la Municipalité de St-Adelphe (année fiscale 2022) pour se prévaloir dudit programme auxquels ils ont droit, concernant un remboursement de la taxe foncière générale sur la valeur des bâtiments inscrite au rôle municipal, selon la situation familiale :

- sur une période de 3 ans pour une famille sans enfant, à raison de 75 % la première année, de 50% la deuxième année et de 50 % la troisième année;
- sur une période de 5 ans pour une famille avec enfant, à raison de 100% sur une période de 5 ans,

**CONSIDÉRANT** l'article 9 du règlement mentionne entre autres : « *L'aide financière sera versée par la Municipalité après la séance ordinaire de janvier de chaque année fiscale; »*

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski  
Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents:

**QUE** la Municipalité de Saint-Adelphe rembourse les personnes suivantes :

<b>Matricule</b>	<b>Nom</b>	<b>ANNÉE DE REMBOURSEMENT 2026</b>
8677 52 1149 Évaluation 189 459	Y. Marcotte, M. Gagné	5 <sup>e</sup> année inscription programme 800, rue Principale <b>Remboursement 623.70\$</b>
9375 23 1313 Évaluation 273 662	Jean-Philippe Marceau	5 <sup>e</sup> année inscription programme 390, rang Price <b>Remboursement 900.89\$</b>
8674 99 5196 Évaluation 146 261	M. Beaumier, M Labonté	5 <sup>e</sup> année inscription programme 680, route 352 <b>Remboursement 481.49\$</b>
8677 37 5009 Évaluation 239 732	M-C. Germain, D. Savard	5 <sup>e</sup> année inscription programme 491, rue Principale <b>Remboursement 789.20\$</b>
8677 79 7321 Évaluation 191 500	M-André Denis	4 <sup>e</sup> année inscription programme 311, rue de la Station <b>Remboursement 630.45\$</b>

**GRAND TOTAL DES REMBOURSEMENTS : 3 425.73\$**

**Adoptée**

2026-02-039

**Entériner le paiement de la facture de Morency Avocats au montant de 4 536.28\$ incluant les taxes**

**CONSIDÉRANT** que des services professionnels ont été rendus par la firme Morency Avocats pour la période du 17 novembre 2025 et le 5 décembre 2025;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski  
Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe entérine le paiement de la facture de Morency avocats au montant total de 4 536,28 \$, taxes incluses;

**Adoptée**

2026-02-040

**Acceptation des états financiers 2022 de la Société d'habitation du Québec (SHQ) – déficit d'exploitation**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal doit accepter le déficit d'exploitation 2022 de l'Office municipal d'habitation, tel qu'approuvé par la Société d'habitation du Québec (SHQ);

**CONSIDÉRANT** que le déficit reconnu pour l'ensemble des ensembles immobiliers s'élève à 414 699 \$;

**CONSIDÉRANT** que la part attribuable à l'ensemble immobilier de Saint-Adelphe est de 55 513 \$;

**CONSIDÉRANT** que la contribution de la Municipalité de Saint-Adelphe représente 10% de ce déficit, soit un montant de 5 551 \$;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par madame la conseillère Laurie Fraser  
Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte le déficit d'exploitation 2022 de l'Office municipal d'habitation, tel qu'approuvé par la Société d'habitation du Québec, et autorise le paiement de la contribution municipale au montant de 5 551 \$.

**Adoptée**

2026-02-041

**Ratification de l'acceptation de l'offre de services et octroi du mandat aux fins d'acquiescer un module de paie et son hébergement de la suite financière Aurora**

**CONSIDÉRANT** l'offre de services déposée par PG Solutions Inc. relativement à l'acquisition du module Aurora – Paie RH, incluant les licences, les services professionnels, l'accompagnement, la formation et la gestion de projet;

**CONSIDÉRANT** que cette offre comprend notamment des frais initiaux pour l'année 2025 totalisant :

- Licence unique Aurora – Paie RH : 2 889,00 \$
- Services professionnels (installation, formation, gestion de projet): 9 715,00 \$
- Programme CESA récurrent : 810,00 \$

**CONSIDÉRANT** l'offre de services déposée par PG Solutions Inc. concernant l'hébergement infonuagique de la suite financière Aurora, au coût annuel de 1 190,00 \$;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de moderniser les outils de gestion administrative et de paie de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Poirier  
Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal accepte les offres de service de PG Solutions Inc. pour l'implantation du module Aurora – Paie RH et l'hébergement infonuagique de la suite financière Aurora;

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à mandater officiellement PG Solutions Inc., à signer tout document requis pour donner suite à ces offres de service et à effectuer les paiements conformément aux modalités prévues.

**Adoptée**

2026-02-042

**Renouvellement de la contribution 2026 au CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie (Réseau Biblio) au montant de 7 083.33 \$ plus les taxes applicables**

**CONSIDÉRANT** que le Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. (Réseau Biblio) offre un soutien essentiel au maintien et au développement des services de bibliothèque municipale;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Lemay  
Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe autorise le renouvellement de la contribution annuelle 2026 au Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. (Réseau Biblio) au montant de 7 083.33 \$, plus les taxes applicables.

**Adoptée**

2026-02-043

**Paiement du 1<sup>er</sup> versement de la quote-part de la Régie des Incendies Centre-Mékinac (RICM)**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Adelphe doit acquitter sa quote-part annuelle à la Régie des incendies Centre-Mékinac (RICM) pour l'année 2026;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Bussières  
Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe autorise le paiement du premier versement de la quote-part 2026 à la Régie des incendies Centre-Mékinac (RICM), au montant de 39 157.33 \$, dû le 1<sup>er</sup> février 2026.

**QUE** cette somme représente le premier de trois versements composant le montant total payable pour l'année 2026.

**Adoptée**

2026-02-044

**Autorisation de lancement de l'appel d'offres sur invitation no 2026-001 – Analyse et optimisation du site web**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Adelphe souhaite retenir les services d'un spécialiste en informatique et en développement web afin de procéder à l'analyse, la restructuration et l'optimisation de son site web municipal;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité désire procéder par voie d'un appel d'offres sur invitation, identifié sous le numéro 2026-001, avec une date limite de dépôt des soumissions fixée au 27 février 2026;

**CONSIDÉRANT** que ce mandat vise notamment l'amélioration de la performance, de l'accessibilité, de la structure du site et de certaines fonctionnalités, incluant la navigation et les réservations de salles en ligne;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan St-Arnaud  
Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Adelphe autorise le lancement de l'appel d'offres sur invitation numéro 2026-001 visant des services professionnels en informatique pour l'analyse et la restructuration du site web municipal;

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à procéder à l'envoi des invitations, à recevoir les soumissions, ainsi qu'à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce processus d'appel d'offres, conformément aux dispositions applicables.

**Adoptée**

**ADMINISTRATION – DIRECTION GÉNÉRALE**

2026-02-045

**Autorisation à la directrice générale et greffière-trésorière à assister au Congrès de l'ADMQ 2026**

**CONSIDÉRANT** que la participation à des activités de formation et de perfectionnement professionnel, incluant le congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), constitue un avantage prévu aux conditions du contrat de travail de la directrice générale;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité que la directrice générale et greffière-trésorière puisse bénéficier de cette activité afin de maintenir ses connaissances à jour et d'assurer une gestion municipale efficace;

## **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Lemay  
Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame Julie Francoeur, à participer au Congrès 2026 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

**QUE** les frais d'inscription, incluant les taxes, au montant de 837,02 \$, soient assumés par la Municipalité;

**QUE** les frais de déplacement, d'hébergement et de repas, le cas échéant, soient également remboursés conformément à la politique en vigueur de la Municipalité.

**Adoptée**

## **GREFFE ET REGLEMENTATION**

2026-02-046

### **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2026-349 déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux**

Madame la conseillère Nathalie Poirier, donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance le règlement 2026-349 déterminant les modalités de publication des avis municipaux.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2026-02-047

### **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2026-350 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments**

Madame la conseillère Laurie Fraser, donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance le règlement 2026-350 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

## **LOISIRS ET CULTURE**

2026-02-048

### **Appui à la mobilisation initiée par le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie visant le maintien de la tarification préférentielle de Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques**

**ATTENDU QUE** les bibliothèques publiques jouent un rôle essentiel dans l'accès direct et équitable à la culture, à l'éducation et à l'information pour l'ensemble de la population;

**ATTENDU QUE** le prêt entre bibliothèques et l'envoi de documents par la poste constituent un service fondamental, particulièrement pour les petites municipalités et les citoyens vivant en région;

**ATTENDU QUE** la tarification réduite offerte par Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques permet de maintenir des services accessibles et financièrement viables pour les municipalités;

**ATTENDU QUE** toute augmentation significative ou l'abolition de cette tarification réduite aurait des impacts directs sur l'offre de services des bibliothèques, leurs budgets et l'accessibilité pour les usagers;

**ATTENDU QU'** une mobilisation nationale est en cours afin de demander à Postes Canada et au gouvernement fédéral de maintenir cette tarification préférentielle pour les livres de bibliothèques;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Adelphe est préoccupée de l'impact concret qu'aurait l'abolition de cette tarification sur les services de sa bibliothèque et de ses usagers;

## **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents :

**QUE** la Municipalité de Saint-Adelphe appuie le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie dans la mobilisation nationale visant le maintien de la tarification réduite de Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques;

**QUE** la Municipalité reconnaisse l'importance de cette mesure pour assurer l'accessibilité aux services de bibliothèque, notamment pour les citoyens des petites municipalités et des régions;

**QUE** la Municipalité demande au gouvernement fédéral de préserver cette tarification préférentielle pour les bibliothèques publiques et retirer du projet de loi C-15 la proposition d'abroger les dispositions du paragraphe 19(1)(g1) de la Loi sur la Société canadienne des postes;

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Services publics et de l'approvisionnement du Canada, l'honorable Joël Lightgound, ainsi qu'au Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie.

**Adoptée**

### **RESSOURCES HUMAINES**

2026-02-049

#### **Amendement au contrat de travail de l'adjointe à la direction, madame Mélanie Trépanier**

**CONSIDÉRANT** que madame Mélanie Trépanier occupe le poste d'adjointe à la direction au sein de la Municipalité de Saint-Adelphe;

**CONSIDÉRANT** la surcharge de travail au sein de l'administration municipale;

**CONSIDÉRANT** que l'augmentation du nombre d'heures travaillées vise à pallier cette surcharge et à refléter le nombre d'heures réellement travaillées par madame Mélanie Trépanier;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à un amendement à son contrat de travail afin de faire passer l'horaire hebdomadaire de 30 heures à 35 heures par semaine, et d'ajuster en conséquence les avantages sociaux applicables;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan St-Arnaud

Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal autorise la mairesse à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adelphe, un amendement au contrat de travail de madame Mélanie Trépanier, adjointe à la direction, afin de modifier son horaire de travail à 35 heures par semaine, rétroactivement au 1er janvier 2026;

**ET QUE** les avantages sociaux soient ajustés en conséquence, conformément aux politiques et conditions en vigueur de la Municipalité.

**Adoptée**

### **TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS**

2026-02-050

#### **Autorisation au chef d'équipe journalier d'apporter des mesures de sécurité pour la rue Cossette**

**CONSIDÉRANT** qu'une situation nécessitant une intervention a été portée à l'attention de la Municipalité concernant la signalisation et la sécurité sur la rue Cossette;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a la responsabilité d'assurer la sécurité des usagers du réseau routier municipal ainsi que la protection des propriétés situées à proximité des voies publiques;

**CONSIDÉRANT** qu'il peut être nécessaire de mettre en place des mesures correctives ou préventives, incluant notamment l'installation ou la modification de signalisation, l'aménagement temporaire ou toute autre intervention jugée appropriée;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par monsieur le conseiller Luc Bussières  
Appuyé unanimement par tous les conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe autorise le chef d'équipe journalier à effectuer toutes les démarches et interventions nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que des propriétaires fonciers concernés, notamment sur la rue Cossette;

**QUE** le chef d'équipe journalier soit autorisé à procéder, au besoin, à l'installation, l'ajustement ou la modification de la signalisation requise, ainsi qu'à toute mesure temporaire ou permanente jugée nécessaire;

**QUE** ces interventions devront être réalisées dans le respect de toute réglementation municipale applicable ainsi que des normes en vigueur en matière de signalisation routière;

**QUE** les dépenses encourues, le cas échéant, soient imputées au budget d'entretien du réseau routier municipal.

**Adoptée**

2026-02-051

**Autorisation au chef d'équipe journalier aux fins d'assurer le transport des tables à pique-nique et mesures de sécurité au Centre multifonctionnel**

**CONSIDÉRANT** que des tables à pique-nique sont actuellement entreposées au Centre multifonctionnel;

**CONSIDÉRANT** que cet entreposage peut représenter un enjeu de sécurité pour les usagers et les utilisateurs du Centre multifonctionnel;

**CONSIDÉRANT** qu'il est requis de procéder au transport de ces tables vers un lieu d'entreposage approprié à compter du printemps;

**CONSIDÉRANT** qu'il est également nécessaire de mettre en place, dès maintenant, des mesures temporaires afin de sécuriser les lieux en attendant le déplacement des équipements;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par madame la conseillère Nathalie Poirier  
Appuyé unanimement par tous les conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe autorise le chef d'équipe journalier à faire procéder, à compter du printemps, au transport des tables à pique-nique actuellement entreposées au Centre multifonctionnel, dans le but d'assurer la sécurité des usagers;

**QUE** le chef d'équipe journalier soit également autorisé, dès maintenant, à mettre en place toute mesure de sécurité temporaire jugée nécessaire afin de réduire les risques et de sécuriser les lieux jusqu'au transport des tables;

**QUE** ces interventions soient réalisées dans le respect de toute réglementation municipale applicable;

**QUE** les dépenses encourues, le cas échéant, soient imputées au budget d'entretien et de sécurité des bâtiments municipaux.

**Adoptée**

**URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**Acceptation l'offre de services de l'entreprise Conception Perma-Nourricière et autorisation à la directrice générale d'octroyer le mandat relatif à la réalisation du plan d'aménagement « Biodiversité et écologie » au montant de 12 000 \$, plus les taxes applicables.**

**CONSIDÉRANT** l'offre de services déposée le 22 avril 2025 par la firme Conception Perma-Nourricière relativement à la réalisation d'un plan d'aménagement « Biodiversité & Écologie » pour la Municipalité de Saint-Adelphe;

**CONSIDÉRANT** que cette offre comprend notamment :

- un atelier d'observations et analyse des besoins;
- un plan d'aménagement 2D;
- un rapport de réalisation étape par étape;
- des recommandations pour la bande riveraine;
- ainsi qu'un bordereau de prix détaillé;

**CONSIDÉRANT** que le coût total de l'offre globale est établi à 12 000,00 \$ avant taxes, soit un montant total de 13 797,00 \$ taxes incluses (TPS et TVQ);

**CONSIDÉRANT** qu'un acompte de 6 000,00 \$ est requis pour entamer les démarches et réserver la période d'accompagnement;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski  
Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Adelphe accepte l'offre de service de la firme Conception Perma-Nourricière pour la réalisation d'un plan d'aménagement Biodiversité & Écologie ainsi qu'un bordereau de prix, au montant de 13 797,00 \$ taxes incluses;

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à mandater officiellement la firme, à signer tout document requis pour donner suite à ce mandat et à effectuer les paiements conformément aux modalités prévues à l'offre de service.

**Adoptée**

**Demande d'autorisation CPTAQ dans le dossier de TES Mauricie H2 inc. - position municipale relativement à l'analyse de conformité au RCI**

**ATTENDU QUE** la résolution numéro 2025-11-235, adoptée le 17 novembre 2025, a eu pour effet d'abroger la résolution numéro 2025-10-211 et de modifier la recommandation de la Municipalité relativement à la demande d'autorisation soumise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par TES Mauricie H2 inc.;

**ATTENDU QUE** par ladite résolution numéro 2025-11-235, la Municipalité n'a pas appuyé la demande d'autorisation présentée par TES Mauricie H2 inc. et a recommandé à la CPTAQ de rejeter ladite demande.

**ATTENDU QUE** la demande 451933 déposée par TES Mauricie H2 inc. comporte les volets suivants, savoir:

- i. Utilisation à une fin autre que l'agriculture – superficie permanente ;
- ii. Utilisation à une fin autre que l'agriculture – superficie temporaire.

**ATTENDU QUE** le projet, dans son ensemble, vise une superficie de plus de 1 091 hectares en zone agricole;

**ATTENDU QUE** les articles 26 et 28 du RCI 2023-194 imposent une distance minimale de 1,5 mètre des propriétés foncières voisines pour les chemins d'accès et les infrastructures de transport d'électricité, lesquelles ne peuvent être aménagées à moins de cette distance que dans les cas d'exception limitativement énumérés au règlement, et qu'aucune exception fondée sur le consentement d'un propriétaire voisin n'y est prévue;

- ATTENDU QUE** l'analyse des plans et documents déposés au soutien de la demande ne permet pas de démontrer, pour l'ensemble des infrastructures projetées, le respect des distances minimales prescrites au RCI, ni l'application des exceptions prévues au règlement;
- ATTENDU QUE** la Municipalité ne peut conclure à la conformité d'un projet au RCI lorsque celle-ci n'est pas clairement démontrée par les documents déposés, conformément au rôle du fonctionnaire désigné;
- ATTENDU QUE** le conseil municipal estime que le projet, compte tenu de son envergure et de ses impacts anticipés sur la zone agricole et l'organisation du territoire, demeure incompatible avec les objectifs poursuivis par le RCI et par la protection du territoire agricole;

---

#### **CRITÈRES DE L'ARTICLE 62 LPTAA**

- ATTENDU QUE** pour rendre sa décision, la CPTAQ se basera sur les critères décisionnels énumérés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), en tenant compte des faits pertinents, dont l'argumentation suivante :
- a. Le potentiel agricole des lots, lequel est variable selon les classes de sols identifiées au dossier ;
  - b. Les possibilités d'utilisation agricole des lots, lesquelles sont modulées selon les classes de sols et leurs limitations (fertilité, humidité, relief, présence d'eau, roc, etc.) ;
  - c. Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et leur développement, incluant les impacts sur les superficies cultivées, la compaction des sols, les contraintes pour les élevages en raison des distances séparatrices, ainsi que les effets temporaires sur les boisés ;
  - d. Les contraintes découlant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et d'implantation d'installations d'élevage, incluant la réduction du potentiel d'expansion agricole en raison des distances séparatrices prévues au RCI ;
  - e. La disponibilité d'emplacements alternatifs hors de la zone agricole, laquelle apparaît limitée compte tenu de la localisation des infrastructures projetées ;
  - f. L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole : Le territoire visé présente une trame agroforestière continue. L'implantation d'infrastructures non agricoles y introduirait une fragmentation du milieu et une perte d'homogénéité dans l'organisation des activités agricoles.
  - g. L'effet sur la préservation, pour l'agriculture, des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région : Les travaux projetés sont susceptibles d'altérer la structure des sols, d'accroître la compaction et de modifier les conditions hydriques, ce qui pourrait réduire la qualité agronomique des terres visées et avoisinantes.
  - h. La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture : Aucune subdivision cadastrale n'est prévue, mais la demande vise une aliénation par cession de droits de propriété superficière (souterrains et aériens), pouvant limiter certains usages agricoles.
  - i. L'effet sur le développement durable du territoire : L'implantation d'infrastructures énergétiques industrielles en zone agricole introduit des usages non agricoles de longue durée pouvant

limiter la mise en valeur future des terres et entrer en conflit avec les objectifs de protection du territoire agricole.

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Lemay  
Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal conclue que le projet faisant l'objet de la demande d'autorisation numéro 451933 n'est pas conforme aux dispositions du règlement de contrôle intérimaire numéro 2023-194.

**QUE** le conseil municipal réaffirme la position exprimée par la Municipalité de Saint-Adelphe dans sa résolution adoptée le 17 novembre 2025, en ce qu'elle refuse d'appuyer la demande d'autorisation déposée par TES Mauricie H2 inc., et recommande, en conséquence, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de rejeter ladite demande.

**QUE** le conseil municipal autorise l'inspecteur municipal à transmettre la présente résolution à la CPTAQ.

**Adoptée**

### **GESTION DES EAUX**

2026-02-054

#### **Ratification pour autoriser l'appel d'offres sur invitation pour le nettoyage et désinfection du réservoir d'eau potable**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Adelphe doit assurer l'entretien périodique de ses infrastructures d'alimentation en eau potable, notamment le nettoyage et la désinfection du réservoir d'eau;

**CONSIDÉRANT** que ces travaux sont nécessaires afin de garantir la qualité de l'eau distribuée et la sécurité des usagers;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à une demande de prix par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour la réalisation de ces travaux;

**CONSIDÉRANT** que l'opérateur en traitement des eaux a été autorisé à entreprendre les démarches requises à cette fin;

### **EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par madame la conseillère Luc Fraser  
Appuyé unanimement par tous les conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe ratifie l'autorisation accordée à l'opérateur en traitement des eaux de procéder à un appel d'offres de soumissions sur invitation, sous forme de demande de prix, pour le nettoyage et la désinfection du réservoir d'eau potable municipal;

**QUE** l'opérateur en traitement des eaux soit autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réception des soumissions, conformément à la réglementation municipale applicable.

**Adoptée**

2026-02-055

#### **Acceptation de l'offre de services de la firme Pluritec (volet 1 seulement) relativement au plan de renouvellement des infrastructures ponctuelles en eau**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Adelphe souhaite poursuivre l'élaboration de son plan de gestion des actifs en infrastructures d'eau (PGA-Eau);

**CONSIDÉRANT** que la firme Pluritec a déposé une offre de services professionnels datée du 23 janvier 2026 (référence ODS39693-2) relativement à la préparation d'un plan de renouvellement des infrastructures ponctuelles en eau;

**CONSIDÉRANT** que cette offre comprend deux volets, soit :  
Volet 1 – Plan de renouvellement des infrastructures ponctuelles en eau;  
Volet 2 – Bilan des besoins actuels et futurs (optionnel);

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal souhaite, à ce stade, retenir uniquement le Volet 1;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par madame la conseillère Nicole Lemay  
Appuyé unanimement par tous les conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'offre de services professionnels de la firme Pluritec, référence ODS39693-2, datée du 23 janvier 2026, pour le Volet 1 seulement, soit le Plan de renouvellement des infrastructures ponctuelles en eau, au montant forfaitaire de 19 240,00 \$, avant taxes;

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis afin de donner effet à la présente résolution;

**QUE** le Volet 2 – Bilan des besoins actuels et futurs, étant optionnel, n'est pas retenu dans le cadre du présent mandat et fera, le cas échéant, l'objet d'une autorisation distincte.

**Adoptée**

**AUTRES SUJETS**

2026-02-056

**Demande de prêt à titre gracieux de la salle communautaire pour l'organisation d'une soirée dansante pour un projet personnel en lien avec l'école Alternative de Mékinac**

**CONSIDÉRANT** que Endrix Baril, élève à l'école Alternative de Mékinac a fait la demande écrite pour pouvoir utiliser à titre gracieux la salle communautaire le 21 février prochain;

**CONSIDÉRANT** que comme projet personnel qu'il a à réaliser durant l'année scolaire, Endrix a décidé d'organiser une soirée dansante de type discothèque qui se tiendrait de 18h à 23h;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par madame la conseillère Laurie Fraser  
Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe fasse le prêt à titre gracieux de la salle communautaire à Endrix Baril le 21 février prochain de 18h à 23h, pour la tenue de la soirée dansante;

**QUE** la signature du contrat de prêt soit signée par la mère de l'élève;

**QUE** la mère de l'élève s'engage à être présente tout au long de l'activité ou une autre personne majeure responsable sur place.

**Adoptée**

2026-02-057

**Demande de prêt à titre gracieux de la salle communautaire pour tenir une activité de décoration de cupcakes dans le cadre d'un projet scolaire**

**CONSIDÉRANT** que Constance Trudel, élève à l'école Alternative de Mékinac, a transmis une demande écrite pour pouvoir utiliser à titre gracieux la salle communautaire le 4 mars prochain;

**CONSIDÉRANT** que, dans le cadre de son projet personnel, Constance Trudel souhaite organiser une activité de décoration de cupcakes qui se tiendra de 9h30 à 11h30;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Bussières  
Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe autorise le prêt à titre gracieux de la salle communautaire à Constance Trudel le 4 mars prochain, de 9h30 à 11h30, pour la tenue de cette activité;

**QUE** la signature du contrat de prêt soit signée soit par la mère de l'élève ou par l'enseignante responsable;

**Adoptée**

2026-02-058

**Demande de prêt à titre gracieux du Centre multifonctionnel par le Festival Country de la Fabrique pour l'édition 2026.**

**CONSIDÉRANT** la demande formulée par le comité organisateur du Festival Country de la Fabrique de Saint-Adelphe visant l'utilisation du Centre multifonctionnel dans le cadre de son événement 2026;

**CONSIDÉRANT** que cet événement se tiendra du 9 au 12 juillet 2026;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal souhaite encourager les activités communautaires, culturelles et récréatives organisées sur le territoire de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** qu'il est requis que les organisateurs détiennent une assurance responsabilité civile couvrant l'ensemble des activités liées à l'événement;

**CONSIDÉRANT** qu'un contrat de prêt de salle doit être conclu entre la Municipalité et le comité organisateur afin de préciser les obligations et responsabilités des parties;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski  
Appuyé à l'unanimité par tous les conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe autorise le prêt à titre gracieux du Centre multifonctionnel au comité du Festival Country de la Fabrique de Saint-Adelphe, du 7 au 13 juillet 2026, afin de permettre la tenue et la préparation de l'événement;

**QUE** ce prêt soit conditionnel à la remise, avant la tenue de l'événement, d'une preuve d'assurance responsabilité civile valide couvrant l'ensemble des activités du festival;

**QUE** le comité organisateur s'engage à respecter toute réglementation municipale applicable, notamment en matière de sécurité, de bruit, d'occupation des lieux et de protection des installations;

**QUE** le président du Festival Country, ainsi qu'un représentant autorisé de la Municipalité, signent un contrat de prêt précisant les obligations et responsabilités des parties;

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à préparer et signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

**Adoptée**

**SUIVI DES COMITÉS**

Comité de développement

Coop du coin

**VARIA**

2026-02-059

**Motion de remerciements pour Martin Brière et Pascal Lavallée d'alimentation BG**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal tient à souligner l'apport remarquable de monsieur Martin Brière et de monsieur Pascal Lavallée, propriétaires d'Alimentation BG, pour leur contribution essentielle au maintien d'un service d'alimentation de proximité dans notre communauté au cours des quatre dernières années ;

**CONSIDÉRANT** que, par leur engagement constant, ils ont su offrir à la population un service de qualité, en faisant preuve de rigueur, de professionnalisme et d'un souci sincère du bien-être de leurs clients ;

**CONSIDÉRANT** que leur volonté d'innover et de maintenir des standards élevés a permis à plusieurs citoyens de conserver un accès local à des produits et services de qualité ;

**CONSIDÉRANT** que les nombreux prix et reconnaissances reçus au fil des années témoignent de leur dévouement, de leur passion et de l'excellence de leur travail ;

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que le conseil municipal remercie chaleureusement monsieur Martin Brière et monsieur Pascal Lavallée pour leur engagement et leur présence au sein de notre communauté, ainsi que pour leur contribution au dynamisme et à la vitalité de notre milieu.

**Adoptée à l'unanimité**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

DÉBUT : 19h43  
FIN : 20h46

2026-02-059

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 20H47**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski, que la séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
Carole Neill, Mairesse

\_\_\_\_\_  
Julie Francoeur, Directrice générale

\*\*\*\*\*